

>> Groupe de travail :

Présentation du rapport de l'IGA sur l'organisation des élections professionnelles au ministère de l'intérieur

Présentation du rapport par les inspecteurs

Plusieurs précisions :

- La lettre de mission ne demandait pas d'évaluer la pertinence du recours au vote électronique ;
- La lettre de mission s'inscrit dans perspectives des élections de 2026 ;
- Elle fait suite à des difficultés d'accès au vote, et au « refus des OS » de sceller les urnes pour les élections des DDI.

La mission a rencontré toutes les directions du MI et les DRH des ministères des DDI, le prestataire, le ministère fonction publique.

Les inspecteurs précisent qu'il « faut faire la différence entre difficultés rencontrées et difficultés ressenties »

Constats :

- Les élections étaient organisées dans un contexte « complexe objectivement compliqué »
 - Un imprévu : les élections dans les DDETS en 2021 qui ont rajouté un gros travail pour l'équipe du MI en charge des élections professionnelles.
 - L'intégration des électeurs des DDI dans la solution de vote est complexe puisque l'identité des électeurs n'est pas traitée de la même manière suivant les ministères de rattachement
 - une difficulté supplémentaire : la réforme des IRP suite à la loi de transformation de la FP (avec une multiplication des scrutins : +36 %)
 - Le choix de *pseudonymiser* l'ensemble du corps électoral a rajouté de la complexité. Le MI comprend des personnels dont les identités sont sensibles (police, etc.). La *pseudonymisation* a été le choix de ne pas rendre possible l'export des prénoms, noms et autres coordonnées. Cela a concerné l'ensemble du corps électoral. Le prestataire de vote n'avait donc pas accès aux données (prénom, nom) : cela a créé une difficulté importante
 - Dernier souci : l'impératif de lutter contre les fraudes. Pour cela on a volontairement rendu complexe l'accès au vote pour éviter que quelqu'un vote à la place de l'électeur.
- 35 % des électeurs ne disposaient pas d'une carte pro à jour – d'où l'envoi de 80 000 clefs papier avec des problèmes d'acheminement (envoi des courriers aux agentes à leur nom de naissance et non distribué par la poste) – d'autant que la DRH ne dispose pas de l'adresse de tout le monde...

- Au surplus, relations difficiles entre le MI et le prestataire (voir entre le MI et les autres ministères...)
- Commande au prestataire trop tardive (il a manqué 6 mois), d'autant que ce même prestataire était aussi engagé auprès d'autres ministères
- Le nombre de scrutins à organiser a perturbé le prestataire puisqu'il a été sensiblement plus important que prévu
- Relations peu simples entre les SGCD et l'administration centrale du MI (les SGCD avaient l'impression que l'administration centrale ne voulait pas intégrer les modifications des listes demandées)

Au final, la mission estime que :

- Les élections se sont bien déroulées avec un taux de participation 75 % au MI contre 45 % FPE ;
- Évidemment cela a été plus compliqué dans les DDI
- Il semble qu'il n'y ait pas eu de fraude ou très peu (usurpation d'identité...).

Conclusions de la mission :

- Elle ne préconise pas de revenir au vote à l'urne dans les DDI en 2026 ;
- Elle propose de donner à l'échelon déconcentré la responsabilité d'arrêter les listes électorales et de les intégrer dans la solution de vote ce qui ferait gagner du temps ;
- Possibilité par exemple de passer par l'ENSAP : l'Éducation nationale et les Finances ont choisi cela ;
- Étudier la possibilité d'une solution souveraine.

La mission d'inspection a émis douze recommandations dans son rapport, dont les plus importantes :

- Anticiper les échéances et associer les OS dès le début (les OS ont la mémoire des élections passées) ;
- Revenir sur le principe de *pseudonymisation* généralisée du corps électoral (voir avec le ministère des armées qui n'a pas fait ce choix et qui pourtant compte lui aussi dans ses effectifs des personnels dont les données personnelles sont extrêmement sensibles) ;
- Revoir le positionnement institutionnel de l'équipe projet en ayant un chef de projet rattaché directement au SG du MI (en 2022 les directions du MI concernées ont travaillé ensemble mais en silo) ;
- Adopter la même procédure de vote pour les élections du périmètre historique du MI et les DDI ;
- Donner la main aux SGCD pour fiabiliser les listes électorales et les intégrer dans la solution de vote ;

- Prohiber l'envoi papier des codes de connexion ;
- Recommandations plus générales : vigilance sur l'état du marché des solutions de vote électronique (et donc étudier la possibilité d'une solution souveraine), travailler à des marchés communs entre ministères.

Intervention UFSE CGT :

– Un nouvel échec symptomatique des dysfonctionnements liés à l'OTE : les DDI et l'externalisation des fonctions support aux SGCD. La caricature étant l'incapacité du MI à fiabiliser des listes d'électeurs. Problème de communication entre la DRH MI et les DRH des ministères puisque par exemple les demandes de correction pour les listes ministérielles par le MTE n'ont pas été prises en compte ;

– Problème du recours à un prestataire externe plutôt que d'internalisation ;

– À l'arrivée, scandale en DDI puisque les électeurs absents (formations, mission, maladie, etc.) n'ont pas pu voter ;

– Une complexité que la mission n'a pas évoquée : les agents des ministères non MI avaient deux solutions de vote différentes (une pour CSA ministériel et CAP, une pour les CSA locaux) : complexité / à l'arrivée une seule solution pour tout l'État par exemple via ENSAP aurait été beaucoup plus simple ;

– La vraie solution serait des services support déconcentrés de plein exercice dans chaque DDI ;

– Combien ont coûté ces élections professionnelles ?

– En résumé, pour l'UFSE CGT le vote à l'urne reste LA revendication.

Conclusion IGA :

— Le malaise des agents des DDI placés devant des situations de vote différentes selon les scrutins locaux ou ministériels n'a effectivement pas été évoqué ;

— La question de la mise à contribution des OS pour saisir les candidatures n'a pas été évoquée non plus mais ils n'en ont pas fait un sujet ;

— Sur l'idée d'une solution souveraine de l'État : la mission préconise que ceux qui en ont la compétence et la capacité se penchent sur le sujet. Il ne faut pas écarter ce type de réflexion pour les élections professionnelles voire pour d'autres types de consultations qu'il appartiendra aux autorités de définir.

Conclusion DRH MI :

Le sujet qui est revenu le plus c'est celui du manque d'anticipation. En 2021, la DRH du MI n'avait pas anticipé les élections dans les DDETS. À l'époque la DRH était pour le report de ces élections.

L'idée est de laisser des écrits pour la future équipe élections professionnelles pour qu'elle ne reparte pas de zéro et puisse tirer les enseignements des élections 2022.

Le premier sujet c'est la fiabilisation des données et c'est un sujet permanent (pas uniquement pour les élections professionnelles). La DRH a des réunions tous les trimestres avec les SGCD et avec les relais RH locaux. La difficulté est que la fiabilisation ne concerne pas uniquement les listes pour le MI mais pour tous les ministères de l'ATE.

Sur la solution de vote souveraine : le MI n'a pas vocation à prendre la main dessus. C'est la DINUM (direction interministérielle du numérique) et la DGAFP qui ont vocation à porter ce sujet.

La DRH du MI peut essayer de travailler avec les DRH des ministères de l'ATE pour une solution unique et éviter un vote en « silo » mais le MI ne décide pas seul. En outre, la spécificité du MI c'était la nécessité de l'anonymisation.

Le calendrier dépend aussi de la DGAFP. Il peut y avoir d'ici 2026 des évolutions juridiques qui impacteront évidemment le processus (comprendre nouvelles réformes, réorganisations, etc.).

Il n'y aura pas d'équipe élections créée à court terme, mais les services juridiques de la DRH y travaillent déjà.

Une réunion dédiée aux futures élections professionnelles sera proposée aux OS par le MI en janvier 2024.



MONTREUIL > 25 SEPTEMBRE 2023